

Avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif au traitement par rayonnements ionisants aux doses de 27,5 à 29 kGy des films en polyéthylène destinés à entrer en contact avec les aliments

Séance du 7 mars 2002

Cet avis décrit les conditions d'utilisation pour lesquelles l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments considère que l'utilisation de films composés d'un mélange de résine polyéthylène au contact des denrées alimentaires ne présente pas de risques sanitaires pour le consommateur

Mots-clés : irradiation ; contact ; plastique ; migration ; ionisation ; acide gras

Fichier(s) joint(s) (0):

Article(s) relatif(s) (0):

Lien(s) externe(s) (0):